



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,

INTEFP

ANACT

Fédération PSTE



Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Compte rendu du CHSCT M du 20 avril 2020.

Ce CHSCT Ministériel Travail/ Emploi qui devait être présidé, en audioconférence, par Monsieur Pascal BERNARD, Directeur des ressources humaines des Ministères Sociaux ne s'est finalement pas tenu : certaines organisations syndicales ayant décidé de boycotter cette séance après avoir lu une déclaration préalable.

Le SYNTEF-CFDT et l'UNSA ont lu une déclaration liminaire commune que vous retrouverez en pièce jointe.

A l'invitation du Président du CHSCT M de poursuivre les discussions avec les syndicats le souhaitant, dans un format « ad hoc », le SYNTEF-CFDT et l'UNSA ont répondu favorablement dans le but de nourrir des échanges importants, dans la période, sur la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents.

Compte rendu du « groupe de discussion » du 20 avril 2020 sur les conditions de travail des agents.

Monsieur Pascal BERNARD, a donc souhaité poursuivre les échanges sur les points suivants :

- ✚ *Point de situation globale ;*
- ✚ *Point d'étape sur les PCA et DUER ;*
- ✚ *Levée de confinement : première discussion ;*
- ✚ *Modalités d'organisation du travail et charges des services (notamment activité partielle et renseignements) ;*
- ✚ *Mesures de protection des agents de contrôle et des services informatiques*
- ✚ *Questions diverses.*

Le Dr Williams JOSSE, détaille le tableau des remontées (hebdomadaire) au 1^{er} avril rassemblant les données des DIRECCTEs et DIECCTEs sur la situation des agents dans les services.

Le SYNTEF-CFDT constate, une nouvelle fois, que les situations des agents assurant des missions essentielles à distance, des missions essentielles en « présentiel », des missions non essentielles à distance, en ASA, sont sensiblement différentes dans les territoires malgré les consignes du national (le travail distant).

Par exemple, sur les missions essentielles exercées à distance, on passe d'un taux de 60% en Centre Val de Loire à 10% en Martinique.

Même si dans certaines régions le taux des agents sur des missions essentielles en présentiel frôle encore les 10%, la majorité s'établit plutôt autour de 5%.

Pour ce qui est des missions non essentielles exercées à distance, si la Bretagne est à un taux de 70%, ARA, Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie sont entre 20 et 30 %. Sur les ASA, la situation est très variable également.

Le Dr JOSSE rappelle une fois de plus l'importance des gestes barrières dans la perspective de l'après 11 mai et de la sortie « progressive » du confinement.

Le SYNTEF-CFDT regrette cette disparité entre les régions, notamment en Grand est, qui perdure et l'obligation pour les RUC d'être présents sur les sites malgré la consigne de télétravail donnée aux services.

Pascal BERNARD, réaffirme que cette consigne sera rappelée dans le cadre et la perspective de la sortie progressive du confinement, afin d'éviter une seconde vague de COVID-19 : les services seront accompagnés dans la mise en œuvre des mesures de santé et de sécurité dans cette période.

Le SYNTEF-CFDT souligne qu'il faudra sortir de la suspicion qui entoure trop souvent le télétravail dans les services et qui a probablement conduit à une absence d'anticipation des organisations de travail rendant complexe les conditions de travail de bon nombre d'agent.

Le DRH affirme que les directeurs devront faire « plus confiance » aux agents et rénover leur mode de management pour que les organisations du travail puissent s'adapter aux mieux.

Un questionnaire sur l'activité des agents, en cours de validation, permettra à 400 collègues de s'exprimer sur leur ressenti pendant la période de confinement ; un autre permettra sur la même base de réaliser un baromètre « flash » de la QVT.

L'UNSA ITEFA attire l'attention sur les agents mis en ASA, qui se sentent mis à l'écart et souhaite une particulière bienveillance face à ce sentiment d'abandon afin d'éviter le développement de RPS. Elle souhaite que les agents bénéficient d'une formation au télétravail pour contrer les tentations d'un retour prématuré sur site pour retrouver un collectif de travail perdu. Certains agents en télétravail se sentent abandonnés.

Le DRH précise qu'une vigilance particulière sera observée à l'égard de ces agents.

Un plan de retour progressif est en cours de validation au secrétaire général MAS pour permettre d'accompagner la levée du confinement.

Le SYNTEF-CFDT souhaite que les Organisations Syndicales soient associées à ces travaux rapidement et que le CHSCT M soit mobilisé.

Un point est ensuite fait sur les EPI et notamment sur le sujet « sensible » des masques. Williams JOSSE précise qu'une fiche pour les activités de contrôle sera prochainement validée et que le « kit » de prévention qui devra être fourni aux agents comprend : gel hydro alcoolique, des lingettes, un masque.

Le SYNTEF-CFDT interpelle l'Administration sur la nécessité impérieuse de fournir rapidement ces masques notamment aux agents de l'Inspection du Travail ; la situation des contrôles en entreprise devenant préoccupante alors même que beaucoup de salariés travaillent sur site.

Conformément aux annonces du CHSCT M du 06 avril dernier, les masques sanitaires de catégorie 1 ont été commandés et sont en cours de distribution dans les unités de travail sous le pilotage du Secrétariat Général.

Par ailleurs, les missions spécifiques des agents de contrôle nécessitent divers masques qui sont nécessaires à l'accomplissement de leurs missions : il faut qu'un état des lieux soit réalisé rapidement.

Le Dr JOSSE précise qu'un travail est en cours, avec la DGT, et qu'un état des lieux des EPI sera réalisé globalement ainsi qu'une programmation afin d'éviter le « flux tendu » dans les services.

La question des agents en charge de l'activité partielle devra faire l'objet d'une attention particulière et le DRH reconnaît l'investissement dont ils font preuve depuis le début de la crise dans des conditions trop souvent difficiles.

Enfin la question des congés et des RTT, suite à l'ordonnance prise le 16 avril est abordée : le DRH précise que les dispositions de ce texte seront déclinées en consignes pour l'administration centrale et les services déconcentrés afin d'éviter les applications à géométrie variable.

*****La séance de ce groupe de discussion est levée à 18 h*****

Vos représentants du SYNTEF-CFDT à cette réunion :

Niklas VASSEUX (UD 75),

Jérôme SCHIAVONE (UD 81),

N'hésitez pas à nous contacter :

syndicat.cfdt@travail.gouv.fr